



Communiqué de presse

23 septembre 2024

Cenon soutient sa jeunesse

La Ville de Cenon déploie plusieurs dispositifs pour l'avenir des jeunes. Elle favorise l'accès des jeunes et des familles aux activités sportives et culturelles. Elle encourage également l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes grâce à deux aides financières.

- **Le permis de conduire solidaire**

La Ville propose une aide de 700€ pour le financement du permis de conduire à 10 jeunes Cenonnais âgés de 17 à 25 ans. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à effectuer 70 heures de volontariat auprès d'une association locale partenaire.

Promouvoir l'autonomie, la mobilité et l'engagement citoyen des jeunes en, favorisant leur insertion socio-professionnelle.

Les candidatures sont à envoyer avant le 25 octobre à service.jeunesse@cenon.fr

- **Le BAFA 100% financé**

La Ville contribue financièrement à la formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) pour 24 jeunes cenonnais âgés de 16 à 25 ans.

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, tout en leur permettant de travailler sur la commune.

Les candidatures sont à adresser avant le 4 octobre à service.jeunesse@cenon.fr

Une présentation orale des dossiers aura lieu devant un jury composé de Fernanda Alvès, adjointe au Maire déléguée au développement associatif, actions Jeunesse, le service jeunesse de la Ville de Cenon et des partenaires.

Les sessions de formation sont assurées par l'AROEVEN et les animateurs du service jeunesse.

- **L'aide CESAM sport**

La Carte Enfance de Soutien à l'Accessibilité Multisports (CESAM) offre aux Cenonnais de 4 à 18 ans une réduction de 30 euros sur la cotisation à un club sportif de la ville. Pour en bénéficier, il suffit de se rendre à la Maison des sports avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité de l'enfant.

- **La Carte Jeune**

Les moins de 26 ans résidant dans l'une des 21 communes partenaires, dont Cenon, peuvent obtenir la Carte Jeune de Bordeaux Métropole. Elle donne accès à des tarifs préférentiels toute l'année sur de nombreuses activités : loisirs, sport, restauration, etc.

Une application mobile permet de consulter facilement tous les avantages et offres des partenaires. Les parents peuvent également y rattacher les e-Cartes de leurs enfants via un "compte famille".